

Directeur de Publication :
J.P. MEURILLON

Coordonnées

Adresse postale (pour tout courrier)
B.P.90616
78053 SAINT-QUENTIN EN YVELINES CEDEX

Adresse physique (pour s'y rendre)
District des Yvelines de Football
41, avenue des 3 Peuples
78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX

Téléphone : 01 80 92 80 20
Télécopie : 01 80 92 80 31
Mail : administration@dyf78.fff.fr

Horaires d'ouverture

LUNDI	9H00 - 12H30 14H00 - 18H00
MARDI	9H00 - 12H30 14H00 - 18H00
MERCREDI	9H00 - 12H30 14H00 - 17H00
JEUDI	9H00 - 12H30 14H00 - 17H00
VENDREDI	9H00 - 12H30 14H00 - 18H00

Composition

ALEXANDRE, CHRISTOPHER,
CLÉMENTINE, FRANCK, KARIM, KÉVIN,
MICHÈLE, NICOLAS, WILLIAM

Lignes directes DYF

LE SECRETARIAT GENERAL

Compétitions et Futsal

Clémentine LUNT - 01 80 92 80 20

Arbitrage

Karim CHOUIKA - 01 80 92 80 25

Règlements, Discipline, C.D.P.M.E. et
C.V.E.S.

Christopher - 01 80 92 80 21

Comptabilité

Michèle COURTIN - 01 80 92 80 24

Foot Animation

Alexandre OGEREAU - 01 80 92 80 22

LA TECHNIQUE

Franck BARDET - 01 80 92 80 30

Kévin HUE - 01 80 92 80 29

Nicolas TEXIER - 01 80 92 80 27



JOURNAL NUMERIQUE OFFICIEL

Mardi 4 septembre 2018

<http://dyf78.fff.fr>

SOMMAIRE

AGENDA	2
INFORMATIONS DIVERSES	2-4
LA CONSULTATION DES DECISIONS DISCIPLINAIRES	5
COMMISSION DU CALENDRIER	5
DECISIONS ADMINISTRATIVES	5
COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS	6
COMMISSION DU FOOTBALL ANIMATION	6-7
RELEVÉ DE DECISIONS DU COMITE DE DIRECTION DU MERCREDI 29 AOUT 2018	7-9
FLASH ACTU TECHNIQUE	10
CALENDRIER GENERAL DU SAMEDI SAISON 2018 / 2018	11

L'ACTUALITE DE LA SEMAINE

Nolwenn JEHAN

Nolwenn a quitté ses fonctions au sein du D.Y.F. depuis le 31 août 2018 pour rejoindre sa région natale, la Bretagne.

Nous la remercions vivement de son investissement pour le développement du football féminin entre autres, de son professionnalisme, sa bonne humeur et sa disponibilité et nous lui souhaitons le meilleur dans sa nouvelle région.

BIENVENUE



Bienvenue à **Christopher KOLA DIA** qui sera en charge des Règlements, de la Discipline (1ère instance et Commission d'Appel), de la Prévention, Médiation et Education (C.D.P.M.E.) et de la Valorisation de l'Esprit Sportif (C.V.E.S.).



Yvelines
Le Département



AGENDA 2018 / 2019 SEPTEMBRE

LUN	MAR	MER	JEU	VEND	SAM	DIM
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23

Le 06/09/18

Réunion du Bureau du Comité de Direction au siège du District

Le 08/09/18

Réunion de début de saison des arbitres au CNF Clairefontaine
Réunion Criterium U12/U13 au siège du District

Le 14/09/18

Réunion Criteriums Départementaux U10 à U13 au siège du District

Le 15/09/18

Réunion Plateaux U6 à U9 au siège du District

Le 20/09/18

Réunion du Bureau du Comité de Direction au siège du District

FORMATIONS DES EDUCATEURS DE FOOTBALL



Retrouvez chaque semaine le programme mensuel des formations à venir : l'état des formations ouvertes à la pré-inscription ainsi que l'évolution du nombre de candidats inscrits en [cliquant ici](#)

LES MODIFICATIONS REGLEMENTAIRES APPLICABLES A COMPTER DE LA SAISON 2018 / 2019

L'Assemblée Fédérale a adopté, le 2 juin 2018, quelques modifications aux Règlements Fédéraux, qui sont applicables à compter de la saison 2018 / 2019.
Elles concernent les fusions de clubs et le Règlement Disciplinaire.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale du District a adopté, le 23 juin 2018, un certain nombre de modifications au Règlement Sportif du District, qui sont également applicables à compter de la saison 2018 / 2019.
Elles concernent la procédure applicable en cas de forfait tardif, les terrains impraticables, l'arbitrage des rencontres et la restriction de participation résultant de l'article 7.6 du Règlement Sportif, pour ce qui est des Seniors Féminines.

Ces modifications figureront dans le Règlement Sportif de la saison 2018 / 2019.

Toutes ces modifications sont consultables [ici](#).

Enfin, le Barème Disciplinaire, tenant compte de l'aggravation, telle qu'adoptée par le Comité de Direction de la Ligue, des sanctions financières liées aux comportements répréhensibles commis envers les Officiels ainsi que celles applicables en cas de suspension ferme de terrain, sera inséré dans le Règlement Sportif dont il constitue l'annexe 1.

F.M.I. :

Expiration des mots de passe le 30/06/2018.

Les mots de passe Footclubs, datant de plus de 6 mois, des utilisateurs ayant des accès F.M.I. sont arrivés automatiquement à expiration le 30 juin 2018.

Les utilisateurs des F.M.I. concernés sont donc invités à modifier leur mot de passe si celui-ci n'a pas été changé au cours des 6 derniers mois.

2 possibilités pour changer son mot de passe :

➤ **Via le site internet <https://fmi.fff.fr/assistance/>**
En utilisant la rubrique « Mot de passe expiré ou oublié »

➤ **Via FOOTCLUBS (<https://footclubs.fff.fr>)**
En utilisant la fonctionnalité « Mot de passe oublié » sur la fenêtre de connexion avant de vous connecter.

Le changement de mot de passe ne peut pas se faire dans l'application FMI (ni sur la tablette, ni sur Internet).

Cette procédure sera réitérée le 31 décembre prochain.



INFORMATION

LICENCES 2018 / 2019

A l'instar des saisons précédentes, la Ligue de Paris vous informe que l'impression des bordereaux de demande de licence a été reconduite pour la saison 2018/2019.

Le correspondant du club recevra à compter de la fin de la semaine 22 :

- √ Les bordereaux de demande de licence 2018/2019 au format papier : pré remplis pour les renouvellements, et vierges pour les nouvelles licences et/ou les changements de club,
- √ Des questionnaires de santé,
- √ Les documents d'informations relatifs à l'assurance licence 2018/2019.
- √

Dans l'attente de la réception de ces documents, vous pouvez télécharger, en [cliquant ici](#) :

[Formulaire de demande de licence Joueur/Dirigeant 2018/2019](#)

[Questionnaire de santé](#)

[Formulaire de demande de licence Educateur 2018/2019](#)

[Formulaire de demande de licence Arbitre 2018/2019](#)

Par ailleurs, nous vous rappelons que depuis le début de la saison 2017/2018, les clubs peuvent effectuer des demandes de licences dématérialisées pour les renouvellements et nouvelles demandes de leurs joueurs et dirigeants.

Ce dispositif est reconduit pour la saison 2018/2019. Il permet d'alléger le travail des préposés au traitement des demandes de licence au sein du club puisqu'ils n'ont plus qu'un rôle de contrôle des demandes (étant rappelé qu'aujourd'hui ils doivent collecter, vérifier, scanner et envoyer les demandes et autres documents), la transmission des documents, par voie numérique, étant du ressort du demandeur de la licence.

Bien que facultatif, vous pouvez d'ores et déjà vous familiariser avec ce nouvel outil (en l'utilisant par exemple uniquement pour une catégorie dans un premier temps) qui nécessite un certain nombre de prérequis.

Pour en savoir plus, consultez la fiche n°11 (partie Licences) de l'aide en ligne Footclubs ainsi que la vidéo de présentation du dispositif.



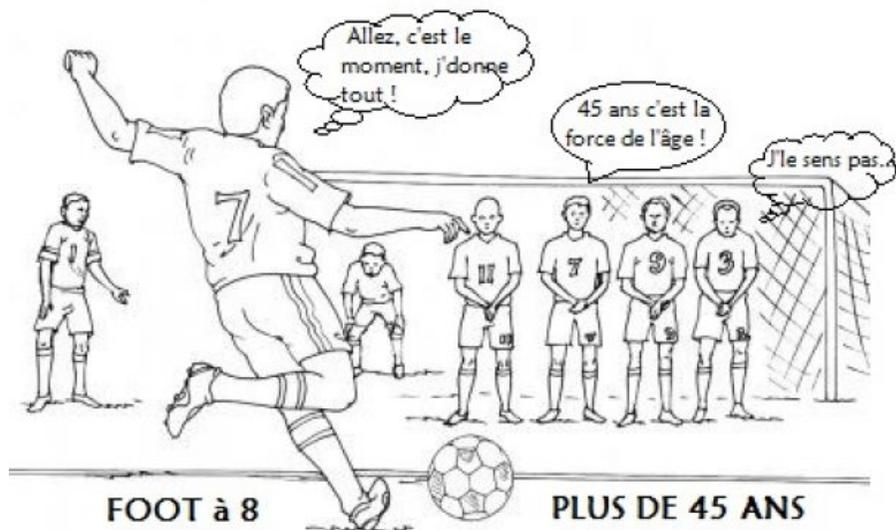
Le District a besoin de vous !

**Pour renouveler nos équipes de bénévoles,
nous recherchons Hommes/Femmes
pour venir aider le District
dans ses nombreuses tâches.**

**Différentes missions vous seront confiées
selon vos aspirations,
en fonction de vos disponibilités.**

**DISCIPLINE • COMMUNICATION
ÉVÉNEMENTIEL • FOOT ANIMATION
VALORISATION DE L'ESPRIT SPORTIF
ORGANISATION DES COMPÉTITIONS...**

envoyez un mail : administration@dyf78.fff.fr



Vous avez + de 45 ans
et vous souhaitez continuer
ou reprendre le Football ?

Le Foot Loisir À 8
C'est pour
VOUS !

En quoi cela consiste-t-il ?

- **foot à 8 sur un demi-terrain, mixité possible, 4 remplaçants**
- **le vendredi à 20h30** ou un autre soir de la semaine (accord des deux clubs)
- peut se jouer **en plus du championnat** du Dimanche matin
- possibilité d'aligner 4 joueurs ayant entre 40 et 45 ans et un gardien vétéran si difficultés à ce poste
- temps de jeu = **2 périodes de 35 minutes**
- hors-jeu à partir de la ligne dite des 13 mètres (comme pour les U11)
- 1 arbitre bénévole, licencié du club recevant, dirige la rencontre + **FMI**
- arbitres-assistants facultatifs

Chaque pratiquant (e) devra être obligatoirement licencié (e) en possédant soit :

- une licence dite classique permettant de pratiquer en football réduit et en football à 11
- une licence football loisir (tarif différent) permettant de pratiquer exclusivement en football réduit

Les inscriptions-engagements se font dès à présent auprès du District via le mail suivant :

administration@dyf78.fff.fr.

Pour plus de précisions, n'hésitez pas à nous contacter et à **cliquer ICI**.

20h30
2x35min
Loisir
demi-terrain
convivialité
EnSemaine
Fair-Play
Footà8,
mixité

LA CONSULTATION DES DECISIONS DISCIPLINAIRES (COMMISSIONS DISCIPLINE ET INSTRUCTION)

Depuis la saison 2014/2015, par suite d'une décision de la Commission Nationale Informatique et Libertés (C.N.I.L.), dans le cadre du respect des données personnelles, **aucune décision disciplinaire ne sera publiée sur un site Internet** (dans les rubriques « Procès-verbaux » ou « Sanctions » des clubs), que ce soit celui de la Fédération, des Liges régionales ou des Districts, ou tout autre organe de communication ouvert au grand public.

Les sanctions individuelles des licenciés leur seront notifiées sur leur espace personnel « *Mon Compte FFF* ».

Néanmoins, les clubs auront la possibilité, sur **Footclubs** :

- d'une part, de **consulter les sanctions disciplinaires de leurs licenciés ainsi que celles des licenciés de leurs adversaires** (ancienne fonctionnalité mise à jour),
- d'autre part, de **consulter les procès-verbaux des organes disciplinaires** (nouveau).

Les procédures à suivre pour ces différentes consultations sont accessibles [en cliquant ici](#).

COMMISSION DU CALENDRIER

Commission restreinte du 3 septembre 2018

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

COURRIERS SENIORS

D5B : SARTROUVILLE FC 3

Le club nous informe déclarer forfait général pour cette saison.

La Commission prend note et en application de la décision du Comité de Direction décide de ne pas combler la vacance de groupe après le dernier Comité de Direction du mois d'août. La poule D5B sera donc composée de 11 équipes.

CDM

D1 : PLAISIROIS FO 5

Le club nous informe déclarer forfait général pour cette saison.

La Commission prend note et en application de la décision du Comité de Direction décide de ne pas combler la vacance de

groupe après le dernier Comité de Direction du mois d'août. La poule D1 sera donc composée de 11 équipes.

U19

D3A : GUERVILLE ARNOUVILLE AS 1

Demande du club pour basculer en poule B.

La Commission prend note, regardera les possibilités si une re-fonte est réalisée prochainement.

ENGAGEMENTS SENIORS

D6A

Forfait de JUZIERS FC 2

Le club de HOUDANAISE REGION FC demande l'inscription d'une 3ème équipe.

La Commission décide de remplacer JUZIERS FC 2 forfait par HOUDANAISE REGION FC 3, seule place disponible.

Concernant les catégories de jeunes, afin de ne pas modifier plusieurs fois les poules de dernière division, la Commission se laisse un délai afin de récolter toutes les demandes de nouvelles équipes ainsi que de comptabiliser d'éventuels désistements. La Commission liste donc ci-dessous toutes les demandes en cours :

U19

D3A : CONFLANS FC 2

Equipe non engagée initialement.

La Commission retire l'équipe de la poule.

Nouvelles équipes à engager en D3

FOURQUEUX OMS 1

MEZIERES AJSL 1

D3A : Forfait de MANTES LA VILLE FC 1

D3B : Forfait de MESNIL LE ROI AS 1

D3C : Forfait de PLAISIROIS FO 2

D3C : Forfait de MONTFORT FC 1

U17

Nouvelles équipes à engager en D4

ISSOU AS 1

MEZIERES AJSL 1

TRAPPES ES 3

U15

Nouvelles équipes à engager en D5

ISSOU AS 1

ESSARTS LE ROI AGS 1

D5A : Forfait de MEZIERES AJSL 1

INFORMATION

U17

Montées en D3 : GUERVILLE ARNOUVILLE AS 1 / MONTIGNY LE BX AS 2

La Commission prend note de la décision de la Commission Fédérale des Règlements et Contentieux réunie le 21.08.2018, qui confirme la montée de l'équipe de MONTIGNY LE BX AS de D4 en D3. Il n'y a donc pas de changement sur les poules publiées en juillet.

DECISIONS ADMINISTRATIVES

FORFAIT GENERAL

**Avant le début des compétitions
(31€- Annexe 2 du Règlement Sportif du DYF)**

CHAMPIONNATS ET COUPES SENIORS

D5-B SARTROUVILLE FC 3
D6-A JUZIERS F.C. 2

VETERANS

D5-D VILLIERS/AUTEUILLOIS 12
D5-B MESNIL LE ROI A.S. 12

CDM

D1 PLAISIROIS F.O. 5

U19

D3-A MANTES LA VILLE F.C. 1
D3-B MESNIL LE ROI A.S.
D3-C PLAISIROIS F.O. 2
D3-C MONTFORT FC 1

U15

D5-A MEZIERES AJSL 1

FORFAIT AVISE

Avant le début des compétitions
(31€- Annexe 2 du Règlement Sportif du DYF)

COUPE DES YVELINES VETERANS

53431.1 MESNIL SAINT DENIS A.S.L. 11

COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS

COMMISSION DU 03/09/18

Présents : MM. J-P LEDUC (Président), P. ALEXANDRE (Vice-Président), L. JOUBERT, R. PANARIELLO, H. SOULE

Absents excusés : Mme Y. RUPERT. M. Y. AVOIRTE

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 10 jours (5 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

COURRIERS FUTSAL

FSC LEONES

La Commission demande au club de fournir l'adresse du Gymnase ainsi que les créneaux disponibles (matches et entraînements).

La Commission est toujours en attente d'une réponse.

DEMANDES SENIORS

D3-B DU 09/09/2018

50265.1 CHATOU AS 2 / CHAMBOURCY ASM 1

D5-B DU 09/09/2018

50529.1 CHATOU AS 3 / CROISSY US 2

En raison de la fermeture du terrain d'honneur du stade Finaltéri (1) et du terrain du complexe sportif de l'Île des Impressionnistes, demande de CHATOU pour que le planning des rencontres se déroulant à Chatou le Dimanche 9 Septembre 2018 soit le suivant :

✓ 13h00 match SENIORS D5 B n°50529.1

✓ 15h00 match SENIORS D3 B n°50265.1

Compte tenu du motif invoqué, la commission donne son accord à titre exceptionnel et vous demande de faire parvenir au District un document officiel de la mairie pour vendredi 7 septembre à 12h00 au plus tard.

SUSPENSIONS DE TERRAINS SENIORS

Rappel de la procédure

CONDITIONS DE PURGE D'UNE SUSPENSION
FERMETURE DE TERRAIN (article 40.7 R.S. District)

Article 40 : Matches

7) En cas de **suspension ferme de terrain**, la Commission compétente fixe, dès que la décision est devenue définitive, la ou les rencontre(s) sur laquelle (lesquelles) la sanction devra être purgée.

Il appartient alors au club sanctionné de proposer à la Commission, au moins 15 jours avant la date du ou des match (es) concerné(s), le terrain sur lequel se déroulera (ont) la ou les rencontre(s), la demande devant être accompagnée de l'accord du propriétaire du terrain.

L'accord de la Commission sur cette proposition est indispensable et doit obligatoirement être exprimé.

Le terrain proposé :

doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée ;

ne peut être situé sur le territoire :

- de la commune où se trouve le siège social du club,
- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,
- d'une commune se trouvant à moins de 10 kilomètres des limites de la commune où se trouve le siège social du club,
- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département des Yvelines.

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions.

Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif.

Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont réglés par le club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions précitées.

ERRATUM

D1

542459 SARTROUVILLE F.C. 1

Suite à la décision de la Commission Régionale de Discipline en date du 27 Juin 2018 et en application de l'article 200 & 129 des Règlements Généraux de la F.F.F., d'infliger une suspension de terrain au Stade Y. GAGARINE à SARTROUVILLE pour la saison 2018-2019 pour l'équipe SENIORS 1 de SARTROUVILLE F.C., évoluant en championnat SENIORS D1 du District des Yvelines.

D1

542459 SARTROUVILLE F.C. 1

Suite à la suspension du terrain Y. GAGARINE, le club propose que tous les matchs SENIORS D1 et D4 se jouent au stade TOBROUK.

La Cion donne son accord pour la SENIORS D4 et rappelle le règlement concernant la SENIORS D1 seulement : « En cas de suspension ferme de terrain, [...] Le terrain proposé :

- a) doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée ;
 - b) ne peut être situé sur le territoire:
 - de la commune où se trouve le siège social du club,
 - d'une commune où une des équipes évolue habituellement, même en entente,
 - d'une commune se trouvant à moins de 10 kilomètres des limites de la commune où se trouve le siège social du club.
 - d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département des Yvelines.
- (Article 40.7.b. R.S. District)

U19

D2-A DU 08/04/2018

51974.2 ACHERES C.S 1 / ROSNY S/SEINE CSM 1

Suite à la décision de la Commission d'Instruction, infligeant une suspension de terrain ferme à ACHERES d'un match.

La Commission désigne le match N° 52030.1 du 07/10/2018 ACHERES CS 1 / MESNIL LE ROI AS 1 et demande au club d'ACHERES d'indiquer le terrain de repli dans les plus brefs délais.

La Commission est en attente d'une réponse.

DEMANDES DE MODIFICATIONS ANNUELLES

U17

D4

GUITRANCOURT ASF

Demande de modification annuelle pour jouer à 14h ou 15h au lieu de 13h.

Compte tenu du motif invoqué la commission ne peut donner suite à votre demande.

U15

D1

CONFLANS FC

Demande de modification annuelle pour évoluer le Samedi à 16h sur le stade Léon Biancotto n°1 car il n'est pas libre avant.

La Commission demande le motif de cette demande de modification, quelle catégorie occupe le terrain à 14H00 ?

CONFLANS demande une dérogation car à 14h le terrain 1 est occupé par les U9 et le terrain 2 est occupé à 14h par les U15B ou les U13 critérium.

La Commission rappelle que la catégorie U15 est prioritaire sur le football animation et ne peut donc accéder à votre demande.

D4-B ou D5-D

FOURQUEUX FOOT OMS

Afin de faciliter les rotations des matchs, demande de modification annuelle pour que l'une des 2 équipes évolue à 13h30.

La Commission demande de plus amples informations concernant le motif de cette demande.

La Commission est toujours en attente d'une réponse.

FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE

RAPPEL de l'annexe 11 du règlement sur la FMI, rubrique « procédure d'exception ».

La FMI est obligatoire pour les compétitions à 11 du District des Yvelines de Football

La Commission rappelle que le club recevant doit disposer impérativement d'une feuille de match papier de substitution, et qu'en cas d'utilisation de cette dernière, les deux clubs doivent pouvoir justifier des licences via « Foot Clubs Compagnons » ou à défaut des licences imprimées.

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examiné par la Commission d'Organisation des Compétitions du DYF, sur rapport de l'Arbitre, et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité. (cf. Annexe 11 du R.S du D.Y.F, rubrique « Sanctions »).

RAPPEL FUTSAL

Liste des clubs engagés:

590245 ANDRESY FUTSAL
513864 CARRIERES SUR SEINE
522315 ECQUEVILLY ESC
513658 FONTENAY LE FLEURY AS (2 équipes)
550633 HERCULES FUTSAL CLUB (2 équipes)
542459 HOUDANAISE REGION
513620 GUYANCOURT ES
847997 JOUARS-PONTCHARTRAIN AFR
582762 LEONES FUTSAL CLUB
552332 MAISONS LAFFITTE
563895 MAUREPAS EF
527093 MONTESSON
518241 ROSNY SUR SEINE
582012 SAHRAOUI FUTSAL
581526 TRAPPES YVELINES FUTSAL (2 équipes)

COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

Commission restreinte du 27 août 2018

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

RENTREE DU FOOT 2018

Réunions de présentation

La Commission vous informe des dates de réunions de début de saison :

- **Samedi 8 septembre au DYF (à partir de 9h00)** : Réunion spécifique Critérium Espoir U12-U13.
- **Vendredi 14 septembre au DYF (à partir de 18h30)** : Réunion Critériums Départementaux U10 à U13.
- **Samedi 15 septembre au DYF (à partir de 9h30)** (ou en club avec terrain) : Réunion plateaux U6 à U9.

Pour ces deux réunions générales, englobant toutes les informations utiles de la saison pour les catégories Football Animation (nous ne rentrerons pas dans le détail des dispositifs spécifiques Espoir & Espérance), la Commission souhaite marquer votre engagement sur celle-ci par un bulletin d'inscription. Merci de le renseigner [en cliquant ici](#).

- **Vendredi 21 septembre au DYF (à partir de 18h30)** : Réunion spécifique Critérium Espoir U10-U11
- **Vendredi 28 septembre au DYF (à partir de 19h00)** : Réunion spécifique Plateaux Espérance U8-U9.

Calendrier Général

Le calendrier général Foot Animation est désormais disponible. Pour le télécharger, [cliquez ici](#).

Journées d'accueil

La Commission reviendra vers les club s'étant inscrits sur le dispositif afin de leur fournir tous les éléments nécessaires à la bonne organisation de ces journées au sein de vos clubs.

ENGAGEMENTS CRITERIUMS

Retrouvez la liste des clubs inscrits sur le Football Animation pour la saison 2018/2019. [Voir la liste des inscrits](#)

Nous vous demandons de vérifier l'exactitude des informations renseignées, car la procédure d'engagement est nouvelle cette saison.

De plus, notez que les inscriptions seront clôturées le **samedi 29 septembre**, vous pourrez donc les modifier jusqu'à cette date (hors dispositif spécifique – type Critérium Espoir U12-U13).

PLATEAUX U7

Consulter la liste des inscrits au premier plateau de la saison, qui aura lieu le samedi 6 octobre 2018 : [Cliquez ici](#)

PLATEAUX U9

Consulter la liste des inscrits aux premiers plateaux de la saison, qui auront lieu les samedis 29 septembre & 13 octobre 2018 : [Cliquez ici](#)

PLATEAUX ESPERANCE U8-U9

Inscriptions

Ceux-ci consistent en la réalisation de plateaux par année d'âge permettant à nos joueurs de disputer des rencontres plus homogènes sur la saison. L'objectif est de faciliter la progression individuelle des joueurs et l'apprentissage des fondamentaux du football à 5, indispensables avant d'aborder la pratique du football à 8.

QUI EST CONCERNÉ ?

- Les clubs qui font le choix de dissocier la pratique par année d'âge : U8, joueurs nés en 2011 et U9, joueurs nés en 2010.
- Les clubs qui ont la possibilité d'inscrire 4 équipes sur les 14 dates de plateaux proposées sur la saison avec au sein de leur effectif : 2 équipes U8 & 2 équipes U9.
- Les clubs acceptant de faire pratiquer ce groupe le samedi matin exclusivement : début du plateau à 9h30 ou 10h45.
- Les clubs acceptant d'accueillir un plateau à 12 équipes (6 U8 & 6 U9) sur plusieurs journées programmées sur la saison.
- Les clubs acceptant de se déplacer au-delà de leur secteur géographique.

Dans le même esprit que les plateaux « classiques » l'inscription se fait par un formulaire interactif, à la seule différence que celui-ci implique un engagement à l'année sur 14 dates obligatoires (cf. calendrier ci-joint).

Plateaux Espérance U8-U9 (*inscription possible jusqu'au dimanche 16 septembre 2018*) : [Cliquez ici](#)

INTERCLUBS/CHALLENGE AUTOMNE

Pour consulter la liste des clubs inscrits sur ces deux dispositifs, [cliquez ici](#).

Le calendrier de la journée Interclubs sera publié le mardi 11 septembre, celui des Challenge d'Automne, le mardi 18 septembre.

CRITERIUM ESPOIR U12-U13

Saison 2018/2019

Liste des clubs validés sur le dispositif pour la saison :

Clubs déjà présents la saison dernière

BAILLY NOISY SFC
CARRIERES GRESILLONS
CARRIERES S/SEINE US
CHATOU AS
ELANCOURT OSC
FONTENAY LE FLEURY
GUYANCOURT ES
HOUDANAISE REGION FC
HOUILLES AC
MANTOIS 78 FC
MARLY LE ROI US
MAUREPAS AS
MONTESSON US
MONTIGNY LE BX AS
NEAUPHLE PONT. RC
PARIS SAINT GERMAIN FC
PLAISIROIS FO
POISSY AS
RAMBOUILLET YVELINES
ROSNY CSM
SARTROUVILLE FC
ST GERMAIN FC
TRAPPES ES (demande de rectification sur l'éducateur U13).
VELIZY ASC
VERNEUIL ENTENTE
VERSAILLES 78 FC
VILLENNES ORGEVAL
VIROFLAY USM
VOISINS FC
YVELINES MONTFORT

Nouveaux clubs

BOUAFLE FLINS ES
CHESNAY 78 FC
FEUCHEROLLES USA
LIMAY ALJ
MUREAUX OFC

Pour rappel, la réunion de début de saison se déroulera **ce samedi 8 septembre à partir de 9h00** au siège du District. Cette réunion est impérative et est bonifiée par le règlement à la fin de la

1^{ère} phase selon les modalités suivantes :

+5 pts : Participation à la réunion de début de saison organisée par le D.Y.F., de l'éducateur de l'équipe, comptabilisé sur la 1^{ère} phase.

+2 pts : Participation à la réunion de début de saison organisée par le D.Y.F. du représentant de l'éducateur comptabilisé sur la 1^{ère} phase.

COMITÉ DE DIRECTION DU MERCREDI 29 AOUT 2018

RELEVÉ DE DECISIONS

➤ INFORMATIONS DU PRESIDENT

Le Comité de Direction a été informé, notamment, des événements suivants :

- ✓ le 4/7, au siège du District : **Remise des dotations « Foot à l'Ecole »**
- ✓ le 4/7 : **Décision de la Commission d'Appel Départementale à propos des incidents survenus, à MAISONS LAFFITTE, lors de la Finale de la Coupe du Comité Seniors**
- ✓ les 11/7 et 27/8 : **Réunions du Comité de Direction de la Ligue**
- ✓ **la saisine du Conciliateur du Comité National Olympique et Sportif Français (C.N.O.S.F.) par un Dirigeant suspendu** - Audition tenue le 24/8/2018
- ✓ **la saisine du Conciliateur du C.N.O.S.F. par un club à propos d'un joueur suspendu** - Audition tenue le 24/8/2018

Les propositions de conciliation sont attendues.

➤ DELEGATION AU BUREAU POUR LES SUITES A DONNER AUX PROPOSITIONS DE CONCILIATION

Dans le cadre de la procédure de conciliation pouvant être engagée par les clubs ou les licenciés, le Code du Sport prévoit que les mesures proposées par les Conciliateurs sont réputées acceptées par les parties et doivent être appliquées dès leur notification et que les parties peuvent s'y opposer dans le délai de 15 jours à compter de cette notification.

Comme prévu par l'article 13.5 des Statuts du District, relatif aux attributions du Comité de Direction, le Comité a décidé que, dans ce cadre, **la suite à donner aux propositions de conciliation serait, par délégation, de la compétence du Bureau du Comité dans les cas où le calendrier le justifie**, dans le but d'éviter que, pour respecter le délai d'opposition, il soit indispensable de provoquer une réunion du Comité de Direction.

➤ LES REUNIONS DE DEBUT DE SAISON

Ont été rappelées les dates suivantes :

Forum du District le samedi 1^{er}/9, au siège du District

. Réunion de début de saison des Arbitres

le samedi 8/9, à CLAIREFONTAINE

. Rentrée des Commissaires

le lundi 10/9, au siège du District

. Réunion des Délégués du District

le samedi 15/9, au siège du District

. Réunion des Référénts « Prévention Sécurité » des clubs

le samedi 29/9, au siège du District.

. Séminaire Comité de Direction / Présidents et Vice-Présidents de Commissions

le samedi 13/10, à CLAIREFONTAINE

➤ NOMINATION DES COMMISSIONS DU DISTRICT POUR LA SAISON 2018 / 2019

Le Comité a **complété la composition d'un certain nombre de Commissions** qui avaient été nommées lors de la réunion du Comité du 28/6 et il a procédé à la **nomination de plusieurs Commissions** (Arbitrage, Football Féminin, Événementiel, Statut de l'Arbitrage, Technique), ainsi qu'à la nomination des Observateurs en Arbitrage.

➤ ADOPTION DU CALENDRIER GENERAL POUR LA SAISON 2018 / 2019, POUR LE FOOTBALL FEMININ, LE FOOTBALL D'ANIMATION, LE FUTSAL ET LE CRITERIUM DU LUNDI SOIR

Le Comité a adopté le calendrier général, pour la saison 2018 / 2019, des compétitions du **Football Féminin**, du **Football d'Animation**, du **Futsal** et du **Cratérium du Lundi Soir**.

➤ MODIFICATIONS A LA COMPOSITION DES GROUPES DE CHAMPIONNAT POUR LA SAISON 2018 / 2019

Le Comité a acté les modifications qui ont dû être apportées à la composition des groupes de Championnats pour la saison 2018 / 2019.

Par ailleurs, il a évoqué les décisions prises par le Comité d'Appel de la Ligue les 28/6 et 26/7, à la suite des appels de plusieurs clubs, ainsi qu'une décision prise le 21/8 par la Fédération, dans des affaires qui auraient pu avoir une incidence sur les montées et les descentes.

Plusieurs affaires en cours se sont ainsi dénouées, sans incidence sur les montées et les descentes à l'issue de la saison 2017 / 2018.

Reste une contestation dont est saisi le Conciliateur du C.N.O.S.F., à la suite d'une décision du Comité d'Appel de la Ligue du 26/7 et pour laquelle une proposition de conciliation devrait être soumise à la Ligue.

➤ LA TECHNIQUE

Le Comité a fait le point des diverses actions de formations techniques qui doivent être programmées.

Il est également revenu sur la question du renforcement de l'équipe technique du District. Il a été confirmé que le District était **dans l'attente de la décision de la Ligue** quant à l'attribution d'un technicien supplémentaire, avec un financement fédéral partiel, ce qui conditionne cette organisation nouvelle de l'équipe technique.

Un rendez-vous avec le Président de la Ligue est programmé à ce sujet le mercredi 12/9.

La première réunion de la saison 2018 / 2019 de la Commission Technique est programmée le lundi 24/9.

➤ L'ARBITRAGE

Le Comité a fait le point quant aux renouvellements des licences des Arbitres. Il s'avère que **beaucoup de demandes de renouvellement de licences d'Arbitres n'ont pas encore été déposées**, alors que la date limite pour que les Arbitres couvrent leur club au regard du Statut de l'Arbitrage est le 31/8.

Le Comité a par ailleurs pris acte de la décision du Comité de Direction de la Ligue du 11/7/2018, relative à la **désignation, par la Commission de District de l'Arbitrage**, à compter de la saison 2018 / 2019, de l'Arbitre-assistant N° 1 en Championnat Régional 2 Senior ainsi que des Arbitres-assistants en Championnat Régional 3 Senior lors des rencontres se déroulant dans les Yvelines.

La **réunion de début de saison des Arbitres**, avec le contrôle des connaissances théoriques et les tests physiques, est fixée au samedi 8/9, à CLAIREFONTAINE.

➤ LES FINANCES

Le Comité a pris acte de la liste des clubs Yvelinois qui restent débiteurs à l'égard du District, étant rappelé que la procédure de suspension a été engagée dans les conditions fixées par l'article 3.5 du Règlement Sportif du District. Ces clubs ne **pourront donc débiter la saison que lorsqu'ils se seront acquittés des sommes dues au District**. Il a été rappelé qu'il s'agit de clubs qui n'ont, ni **demandé de délai, ni même pris contact avec le District** au sujet des sommes dues.

Par ailleurs, certains clubs restent débiteurs auprès de la Ligue, ce qui entraîne la même conséquence.

Le Comité a, par ailleurs, modifié le tarif de quelques amendes.

Enfin, il a été indiqué au Comité que lors de la réunion du Comité de Direction de la Ligue du 11/7, le Président de la Ligue avait donné lecture du courrier de M. Marc DEBARBAT, Président de la Ligue du Football Amateur, au terme duquel il a été signifié à la Ligue le **blocage du versement des sommes allouées à la Ligue au titre du contrat d'objectifs** et ce, jusqu'à transmission du contrat de partenariat entre la Ligue et le Crédit Mutuel, étant rappelé que la F.F.F. a décidé, dans le cadre d'un dispositif de protection des accords nationaux, d'appliquer des pénalités financières à la Ligue sur ce contrat d'objectifs.

Le Comité de Direction de la Ligue a pris note de cette information et a confirmé que la décision prise par la F.F.F. ne saurait remettre en cause le partenariat avec le Crédit Mutuel.

Pour mémoire, l'attribution au titre du contrat d'objectifs figure, dans le budget du District pour la saison 2018 / 2019, pour un montant de **65 000 €**

➤ LES RÈGLEMENTS DU DISTRICT

Le Comité de Direction a adopté **les Règlements du Championnat et de la Coupe des Yvelines U 19 F à 7, compétitions désormais**

gérées par le District (Règlements nouveaux, mais similaires à ceux des compétitions U 16 F à 7), du **Challenge des + de 45 ans**, ainsi que les modifications aux **Règlements des Critériums Seniors à 7 et U 16 F à 7** portant sur les **conditions de participation des joueuses** dans les conditions fixées par le Comité de Direction de la Ligue du 4/6/2018.

Il a également modifié l'article 2 des **Règlement des Coupes des Yvelines et du Comité pour rendre obligatoire la participation des clubs finalistes à la réunion organisée par le District en vue de la préparation du déroulement des Finales**, participation qui s'avère absolument indispensable compte tenu des incidents qui ont émaillé certaines Finales lors de ces deux dernières saisons.

Le club qui serait absent lors de cette réunion se verra infliger une amende et **ne pourra s'engager, la saison suivante, en Coupe des Yvelines ou en Coupe du Comité dans la catégorie d'âge concernée**.

➤ LE « LABEL JEUNES » ET LA LABELLISATION DES ECOLES FEMININES DE FOOTBALL

Le Comité a pris acte de la **validation, par le Bureau Exécutif de la Ligue du Football Amateur du 29/6/2018** de l'attribution du « Label Jeunes » à l'**E.S. TRAPPES** (niveau Excellence) et au **CONFLANS F.C.** (niveau Espoir) et de la **Labellisation de l'Ecole Féminine de Football du F.C. PARIS SAINT-GERMAIN** et de l'**E.S. TRAPPES** (niveau Or), du **F.C. MANTOIS 78** (niveau Argent), de l'**O.S.C. ELANCOURT**, du **RAMBOUILLET 78 F.C.** et du **C.S.M. ROSNY-SUR-SEINE** (niveau Bronze).

➤ LE FOOTBALL D'ANIMATION

A notamment été évoquée l'organisation de **3 journées**, en fin de saison, où **les équipes U 9 des clubs qui le souhaitent évolueront à 8**, à titre de préparation à la pratique qui sera la leur la saison suivante.

Des réunions relatives au Football d'Animation sont programmées, au siège du District :

- . le samedi 8/9 : Critérium Espoir U 12 / U 13
- . le vendredi 14/9 : Critériums U 10 à U 13
- . le samedi 15/9 : Plateaux U 6 à U 9
- . le vendredi 21/9 : Critérium Espoir U 10 / U 11
- . le vendredi 28/9 : Plateaux Espérance U 8 / U 9

➤ LE FOOTBALL FEMININ

Le Comité a fait le point sur les engagements dans les compétitions féminines du District. 2 réunions seront prochainement organisées, au siège du District, avec les clubs concernés.

A également été évoquée l'organisation, par le District, de la **phase pré-qualificative de la « Paris LadiesCup2019 », compétition ouverte à toutes les équipes U 16 F Franciliennes** et organisée par la Ligue à l'occasion de la Coupe du Monde Féminine en 2019.

➤ ATTRIBUTION DE MEDAILLES DU DISTRICT

Le Comité a décidé l'attribution, **au titre des Arbitres**, d'1 plaquette, d'1 médaille d'Or, de 3 médailles d'Argent et de 5 médailles de Bronze. La liste des récipiendaires sera publiée dans le procès-verbal de la réunion du Comité.

➤ LES ENTENTES

Le Comité a donné son accord à la constitution d'un certain nombre d'ententes entre clubs, dans diverses catégories d'âge.

Prochaine réunion du Comité de Direction :
le mercredi 17 octobre 2018

Les décisions du Comité de Direction du District sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la Ligue de Paris-Ile de France, dans le délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur publication dans le journal numérique « Yvelines Football », sur le site Internet officiel du District ou sur Footclubs (ou, le cas échéant, de leur notification par courrier électronique), dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif Général de la Ligue.

FLASH ACTU TECHNIQUE !

Quelques INFORMATIONS essentielles pour une reprise en douceur...

Cher(ère)s Collègues,

Pour démarrer cette nouvelle saison l'esprit tranquille, nous espérons que cette période de vacances vous a permis de vous accorder un temps de réflexion et de repos bien mérité.

Le temps est maintenant venu de préparer posément les échéances à venir : se fixer des objectifs à la mesure de ses ambitions, faire prévaloir **l'Éducation, la Formation et la Progression** du(de la) joueur(se), le résultat sportif devant toujours être la résultante de l'investissement et du travail réalisé par ses joueur(se)s. Vient ensuite le temps de la planification annuelle, mensuelle et hebdomadaire à réaliser en tenant compte des différentes étapes de la formation du(de la) joueur(se)... Alors à vos stylos, claviers...

Enfin, n'oubliez pas que le **respect de l'esprit et de l'équité sportive doivent demeurer une constante dans votre activité**. Le bon déroulement des rencontres **dépend souvent de votre attitude et du discours associé**. Contribuer au plaisir des joueur(se)s à se retrouver autour d'un ballon pour pratiquer leur passion commune doit demeurer notre priorité !

Voici nos quelques informations essentielles pour une rentrée sportive sereine !

L'obtention de la **licence « Éducateur Fédéral »** nécessite toujours l'**obligation** d'être reçu à la certification d'un des Certificats Fédéraux : « **C.F.F. 1** », « **C.F.F. 2** » ou « **C.F.F. 3** ». Et, pour celles et ceux qui ne sont pas encore certifiés, mais qui ont obtenu l'« **attestation de formation** », nous vous rappelons que vous devez impérativement demander une **licence « Animateur »** de Football et non de « Dirigeant ». Elle vous permet d'être reconnu à votre juste valeur (formation suivie et investissement dans l'encadrement d'une catégorie de pratiquants de U9 à Seniors), mais ne peut en aucun cas se substituer à la licence « Éducateur Fédéral ». Le prix des licences « **Éducateur Fédéral** » et « **Animateur** » de Football est de **11,81 Euros** ! Quant aux titulaires du B.M.F., du B.E.F. ou du D.E.S. , le prix de la licence « **Technique Régional** », est fixé à **33,71 Euros**.

Plus vite ces modalités administratives seront effectuées, plus vite vous pourrez opérer sur le banc lors des 1^{ères} rencontres officielles de début de saison programmées à partir du **8 septembre** pour les Seniors et les jeunes jusqu'aux U16 et du **15 septembre** pour les plus jeunes joueurs U15 et U13.

Alors, n'attendez pas la reprise des compétitions pour renouveler ou demander votre licence « **Animateur** », « **Éducateur Fédéral** » ou « **Technique Régionale** » auprès de votre club ! Complétez dès maintenant les documents ci-joints, [demande de licence](#) accompagnée [de sa fiche d'honorabilité \(nouveau\)](#) et remettez-les à votre club, afin qu'il effectue la demande de licence informatiquement auprès de la Ligue. Et, n'oubliez pas que vous devez **obligatoirement** la faire valider **par votre médecin traitant** chaque saison !

Pour conclure, nous tenons à vous transmettre les informations suivantes :

- Le **calendrier prévisionnel des opérations de détectations** des U.13 aux U.15 garçons et filles est disponible [en cliquant sur le lien suivant](#) ;
1^{ère} échéance : 1^{er} tour des U.15 G. le 26/09/2018 - Ouverture des inscriptions à compter du 5/09/2018 (clôture le 17/09/2018) ;
- Le **calendrier prévisionnel des formations d'Éducateur(trice)s** est disponible [en cliquant sur le lien suivant](#) (ouverture des inscriptions à compter du 10/09/2018).
Vous pourrez vous enquérir des nouvelles modalités d'inscription, en consultant notre site internet à la rubrique « Formation - Educateur »
- Pour le calendrier de la nouvelle campagne de candidature au Label Jeunes FFF, au Label Ecole Féminines de Football et les échéances du Programme Éducatif Fédéral, il vous faudra attendre la fin du mois de septembre !
- Enfin, **les réunions de début de saison du Football Féminin et du Football Animation**, durant lesquelles seront présentés le calendrier et les nouveautés de la saison, sont d'ores et déjà programmées pour les Éducateur(trice)s en responsabilité :
 - ⇒ Le jeudi **6 septembre 2018 en soirée**, pour les Éducateur(trice)s des clubs engagés en compétition féminines des catégories Seniors à U16 F et pour les Éducateur(trice)s, responsables du Football d'Animation (catégories U13 F à Fillofoot) : le jeudi **13 septembre en soirée**.
 - ⇒ Le samedi **8 septembre 2018 en matinée**, pour les Éducateurs des clubs engagés en Critérium Espoirs U12-U13 et pour les Éducateurs, responsables du Football d'Animation : le vendredi **14 septembre en soirée** pour les catégories U11 et U13 et **15 septembre en matinée** pour les catégories U7 et U9.

Vous espérant nombreuses, nombreux sur ces réunions... **Bonne reprise à tous !**

CALENDRIER general 2018/2019 D.Y.F.

Date Sam.	U15	seF	SEF A 7	U19F	U16F	U13 ESP	U13 DPT	U11 AVE	U11 DPT	U13F	U11F à 8	
25-août	VS											
01-sept	VS											
08-sept												
15-sept	J1	J1	J1			J1 - Ph 1						
22-sept	J2	J2	J2	J1	J1 - Phase 1	J2 - Ph 1				J1	rentrée du foot	
29-sept	J3	J3	J3	J2	J2 - Phase 1	J3 - Ph 1	Ch Aut	J1 - Ph 1	Ch Aut	J2	J1	
06-oct	CY1CC1		J4	J3	J3 - Phase 1	J4 - Ph 1	FF	J2 - Ph 1	Ch Aut	J3		
13-oct	J4	J4	J5	J4	J4 - Phase 1	J5 - Ph 1	Ch Aut	J3 - Ph 1	Ch Aut	J4	J2	
20-oct	VS	J5	J6		J5 - Phase 1			Inter D.		J5		
27-oct	VS											
03-nov	VS	J6*										
10-nov	F	J7	J6	J7	J5	J6 - Phase 1	Plateau	J1	J4 - Ph 1	J1	Détection U13F	
17-nov		J8	J7	J8	J6	J7 - Phase 1	J1 - Ph 2	J2	Chall.	Chall.	J6	J3
24-nov		CY2CC2		CY	CY	CY	FF	FF	J5 - Ph 1	J2	FF	
01-déc		J9	J8	J9	J7	J8 - Phase 1	J2 - Ph 2	J3	J6 - Ph 1	J3	J7	J4
08-déc		J10	J9	J10	J8	J9 - Phase 1	J3 - Ph 2	J4	J7 - Ph 1	J4	J8	
15-déc		CY3/ J11*		J11	J9	Ladies Cup			Inter D.		CY FUTSAL	J5
22-déc	VS											
29-déc	VS											
05-janv	VS		FUTSAL									
12-janv												
19-janv		CY1/8 CC1/8		J12		CY FUTSAL	J4 - Ph 2	J5	J1 - Ph 2	J5	J9	FUTSAL
26-janv		J12	J10	J13	J10	J1 - Phase 2	J5 - Ph 2	J6	J2 - Ph 2	J6	J10	J6
02-févr		J13	J11	R2	J11	J1 - Phase 2	FF	FF	Chall.	Chall.	J11	
09-févr		J14*		J14	CY	CY	J6 - Ph 2	J6	J3 - Ph 2	J7	J12	J7
16-févr		J15	J12	J15	J12	J1 - Phase 2	J7 - Ph 2	J7	Inter D.		J13	
23-févr	VS	CY1/4CC1/4		J16								
02-mars	VS											
09-mars	VS											
16-mars		J16	J13	J17	J13	J1 - Phase 2	J8 - Ph 2	J8	J4 - Ph 2	J8	FF	MFB
23-mars		J17	J14	J18	J14	J1 - Phase 2	J9 - Ph 2	J9	J5 - Ph 2	J9	J14	J8
30-mars		CY1/2CC1/2		CY	CY	CY	J10 - Ph 2	J10	Chall.	Chall.	J15	Challenge
06-avr				J19	J15	J1 - Phase 2	FF D	FF D	J6 - Ph 2	J10	FF (Finale Dpt)	J9
13-avr		J18	J15	J20	J16	J1 - Phase 2	J11 - Ph 2	J11	Inter D.	J11	J16	
20-avr	Pâq.	J19										
27-avr	VS											
01-mai	Mer											
04-mai	VS											
08-mai	Mer											
11-mai		J20	J16	CY	CY	CY	Ph 3	J12	J7 - Ph 2	J12	J17	J10
18-mai		J21	J17	J21	J17	J1 - Phase 2	Ph 3	J13	Chall.	Chall.	J18	Challenge
25-mai		J22	J18	J22	J18	J1 - Phase 2	Ph 3	J14	Inter D.	J13	J19	J11
30-mai	Asc											
01-juin			JFF	JFF	JFF	JFF				JFF	JFF	
08-juin	Pent.											
16-juin		Finales CY										

AXX=match aller

RXX= match retour

* = uniquement groupe à 12

Samedi matin